

# ASSURANCE EMPRUNTEUR : LA LISTE DES GARANTIES MINIMALES QUI POURRONT ÊTRE DEMANDÉES PAR LES BANQUES.

Category: [Assurance liée au crédit](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



## A compter du 1er mai, de grands changements vont intervenir dans la souscription de l'assurance emprunteur.

Le Comité consultatif du secteur financier a publié un document important. Il vient de dévoiler la liste des garanties minimales que peuvent demander les banques dans le cadre d'une mise en concurrence de l'assurance emprunteur liée à un crédit immobilier.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous le communiqué et les informations utiles :

[CCSF Avis def ENG assurance emprunteur](#)

18 critères seront proposées aux banques qui en retiendront 11. Nous publions ceux-ci.

*Types de garanties et quotités exigés par le prêteur :*

*Décès*

*... %*

*Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA)*

*... %*

*Incapacité temporaire totale (ITT)*

*... %*

*Invalidité permanente totale (IPT)*

*... %*

*Invalidité permanente partielle (IPP)*

*... %*

*Perte d'emploi*

*... %*

*Liste de critères de garanties**POUR LES GARANTIES DECES, PTIA, INVALIDITE ET INCAPACITE**Couverture des sports amateurs pratiqués par l'emprunteur à la date de souscription**Oui Non**Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier**A titre personnel**A titre professionnel ou humanitaire**Oui Non**Oui Non**GARANTIE DECES**Couverture de la garantie décès pendant toute la durée du prêt ?**Oui Non**GARANTIE PTIA**Couverture de la garantie PTIA pendant toute la durée du prêt ?**Oui Non**GARANTIE INCAPACITE**Couverture de la garantie pendant toute la durée du prêt**Oui Non**Délai de franchise**≤ 30 jours**≤ 60 jours**≤ 90 jours**≤ 120 jours**≤ 180 jours**Pour une personne en activité, évaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre**Oui Non**Pour une personne en activité, prestation égale à la mensualité assurée sans référence à la perte de revenu subie pendant le sinistre.**Oui Non**Maintien de la couverture en cas de temps partiel thérapeutique avec une prise en charge minimale de 50% sur une durée d'au moins 90 jours**Oui Non**Couverture des inactifs au moment du sinistre**Oui Non**Si Oui Taux de prise en charge :**1-49% 50-99% 100 %*

*Couverture des affections dorsales*

*Sans condition d'hospitalisation, ni d'intervention chirurgicale*

*Avec conditions d'hospitalisation ( <10 jours 10 jours et plus) ou d'intervention chirurgicale*

*Couverture des affections psychiatriques*

*Sans condition d'hospitalisation*

*Avec conditions d'hospitalisation ( <10 jours 10 jours et plus)*

**GARANTIE INVALIDITE**

*Couverture de la garantie pendant toute la durée du prêt*

*Oui Non*

*Evaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre*

*Oui Non*

*Prise en charge de l'invalidité totale, sans référence à la perte de revenu subie au moment du sinistre*

*Oui Non*

*Prise en charge de l'invalidité partielle (IPP) à partir de 33%*

*Oui Non*

*Couverture des affections dorsales*

*Sans condition d'hospitalisation, ni d'intervention chirurgicale*

*Avec conditions d'hospitalisation ( <10 jours 10 jours et plus) ou d'intervention chirurgicale*

*Couverture des affections psychiatriques*

*Sans condition d'hospitalisation*

*Avec conditions d'hospitalisation*

